



**FACULTÉ DES SCIENCES
MONTPELLIER**

CONSEIL
SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2014 - N° 246 -

Présidée par M. Gilles HALBOUT, Directeur de la Faculté des Sciences

Approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences le : 21 janvier 2014

Participent à la réunion, les membres suivants :

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES :

Collège A - S1 : PROFESSEURS

Agnès FICHARD-CARROLL

Pascale GALL-BORRUT

Michelle JOAB

Joulia LARIONOVA

Emmanuel LE CLEZIO

Maurizio NOBILI

Valérie ROLLAND

Michel VIGNES

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	
	Constantin VERNICOS
X	Agnès FICHARD-CARROLL de 9h45 à 11h15
X Arrivée à 9h55	
X	X
X Départ 10h	Valérie ROLLAND

Collège A - S2 : PERSONNELS ASSIMILÉS AUX PROFESSEURS

Martin IN

Georges LUTFALLA

X	

Collège B - S3 : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS

Adam ALI

Geneviève DEGOLS

Anna-Sophie FISTON-LAVIER

Eric IMBERT

Frédéric LEMOIGNO

Alban MANCHERON

Férial TERKI

Constantin VERNICOS

X	
	Georges BOUBY
	Thierry VINDOLET
X	
X	

Collège B - S4 : PROFESSEURS ASSIMILÉS AUX ENSEIGNANTS CHARGÉS DE RECHERCHE, CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT

Camille MARTINAND-MARI

Mylène OGLIASTRO

X	

Collège C : USAGERS

Damien **LAGARRIGUE**
 Erwan PORTAL (suppléant)
 Laëtitia **CASTELLA**
 Clémentine COLOMER (suppléant)
 Renaud **SOROT**
 Gabriel BOURDETTE-RAGEAU (suppléant)
 Chelsea **BOOTH**
 Claire ALEXANDRE (suppléant)
 Camille **HOULDINGER**
 Julie DENIS (suppléant)
 Bruno **VISSE**
 Valentin BRUCKLER (suppléant)
 Safiya **CISSE**
 Alexandra HEAPE (suppléant)
 Gabriel **HOLARD-SAUVY**
 Damien JOUVE (suppléant)

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	
	Safiya CISSE

COLLÈGE D : PERSONNELS IATOSS

Georges **BOUBY**
 Dalila **HAMMAR**
 Christine **LAROUI**
 Thierry **VINDOLET**

X	
X	
X	
X	

PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES

Christelle **JOURNET**
(Conseil Economique et Social)

Anne-Yvonne **LE DAIN**
(Région Languedoc-Roussillon)

Pierre **MAUREL**
(Conseil Général de l'Hérault)

Chantal **MARION**
(Montpellier Agglomération)

Chantal **RONCERO**
(CRCI - LR)

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
	Dalila HAMMAR
	Jean-Pierre PECOUL
	Maurizio NOBILI
	Renaud SOROT

PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES À TITRE PERSONNEL

Isabel **DURAO-CABECA**

Jean-Pierre **PECOUL**

Jean-Pierre **VIGOUROUX**

X	
X	

29 membres présents ou représentés en séance

(Extrait de l'article 10 des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :

Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.)

INVITES PERMANENTS PRESENTS :

- **Vice-Président Délégué à la vie sociale et culturelle des campus**
Agnès FICHARD-CARROLL

- **Directeur(trice)s adjoint(e)s**
Geneviève DEGOLS
Alain HOFFMANN
Jean-Yves LE GUENNEC
Maurizio NOBILI

- **Chargés de missions**
Thierry BRETAGNON

- **Directeur(trice)s de Département**
Denis BOUYER (PEIP)
Thierry BRETAGNON (Physique)
Gilles DESPAUX (EEA)
Stéphane GASCA (Langues)
Jean-Sébastien FILHOL (Chimie)
Ian ROBBINS (Bio : MV)

- **Chefs de service**
Emilie BLANCHARD (cellule OF-RI)
Christiane FRAMBOURG (Master)
Gilles GUEVELLOU (Responsable administratif)
Sandrine VILLANUEVA-THERON (Cellule des moyens Humains et Financiers)

- **Invités exceptionnels**
Michèle LEVEQUE - Cellule OF-RI
Arnaud VIRAZEL - Master EEA

- **Secrétaire de séance**
Sandra GAUCERAND (Ass. Direction, FdS)

Le quorum étant atteint, **Gilles HALBOUT**, Directeur de la Faculté des Sciences, ouvre la séance à 8 h 45. Il procède au rappel de l'ordre du jour :

1. Intervention du Directeur,
2. Approbation du PV n° 245,
3. Point sur l'Offre de formation,
4. Point sur les campagnes d'emplois,
5. Tutorat étudiant,
6. Présentation des projets pédagogiques,
7. Questions diverses.

M. HALBOUT s'enquiert d'un éventuel complément à l'ordre du jour. Aucun conseiller ne souhaite apporter un supplément.

1) INTERVENTION DU DIRECTEUR

a- UM3D

M. HALBOUT débute ce premier point d'actualité en faisant part d'une réunion sur le projet « Idefi - Um3d » qui s'est déroulée à l'Université Montpellier 3 - porteuse de ce projet - et à laquelle il a participé. Cette rencontre portait sur les dispositifs de réussite des étudiants.

M. HALBOUT rappelle que la Faculté des Sciences et les équipes pédagogiques de l'UM3 concernées se réunissent régulièrement pour échanger sur ce dispositif.

M. HALBOUT rappelle que **M. LEMOIGNO** - dont il excuse l'absence ce jour - est le représentant de la Faculté des Sciences sur ce dossier.

M. HALBOUT reviendra sur le séminaire qui va être organisé sur cette thématique, au mois de juin prochain.

b- ESPE

M. HALBOUT informe les membres de l'assemblée que le 10 décembre dernier s'est déroulé un Conseil d'école devant mettre en place la Direction de l'ESPE. Les actualités qui ont été traitées concernaient les affaires administratives et notamment, les délégations de signature relatives aux conventions avec les assurances et les mutuelles.

M. HALBOUT rappelle qu'il informera régulièrement le Conseil des actualités de l'Espe en insistant sur le fait qu'au sein de celle-ci, la Faculté des Sciences de Montpellier a un rôle important concernant la formation des enseignants.

M. BOUBY, qui a parcouru les documents disponibles sur l'ENT, est étonné par la conclusion des conventions avec des organismes « privés » tels que la Gmf. Pour la Mgen et la Maif, respectivement mutuelle et assurance des fonctionnaires, cela ne poserait pas de problème. Il entend par là-même noter une certaine dérive du système !

M. HALBOUT partage cette remarque.

c- Mayotte - CA du 10 décembre 2014

M. HALBOUT souhaite évoquer le partenariat de la Faculté des Sciences avec le Centre Universitaire de Mayotte. Ainsi, il indique que pour la première fois, il s'est personnellement déplacé dans ce Département d'Outre-Mer.

M. HALBOUT explique que Mayotte comprend 250 000 habitants auxquels il faut « ajouter » 150 000 clandestins ; la moyenne d'âge y est de 17 ans. Dans certaines écoles primaires, 80 pour cent de la population scolarisée regroupe des enfants de « clandestins », ce qui ne rend pas les choses très faciles ! Il imagine les conséquences sur l'Université qui est en train de se créer ; aussi, la Faculté des Sciences entend accompagner ce développement. A cet effet, il indique que depuis 2012, la Faculté est partenaire du Centre Universitaire pour la formation scientifique. Il existe des parcours de type portails Monod et Curie. Depuis cette année, une deuxième année en Biologie a été ouverte mais l'effectif étudiant n'est pas suffisant pour ouvrir une deuxième année, côté portail Curie. Néanmoins, l'année prochaine, une troisième année en Biologie sera certainement ouverte.

M. HALBOUT note que le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a accordé un certain nombre de moyens : trois enseignants-chercheurs ont été recrutés en Biologie avec affectation au sein du Laboratoire EcoSym - Ecologie des Systèmes Marins Côtiers - et il est prévu trois nouvelles ouvertures en Sciences. Aussi, après trois MCF, il y aura un poste de PRAG en biologie, un poste de technicien pour les travaux pratiques ainsi qu'un poste MCF en Biostatistique qui pourrait intervenir sur les parcours mathématiques-statistiques.

M. HALBOUT complète son propos en insistant sur le fait que ce Centre Universitaire aspire à se développer ; d'ailleurs, l'équipe de Direction a commencé à réfléchir à la création de nouveaux parcours. La population de Mayotte étant très jeune, il imagine qu'elle va progressivement intégrer cette structure universitaire et qu'il faudra ouvrir de nouveaux parcours pédagogiques.

M. HALBOUT rappelle qu'actuellement, ces étudiants Mayottais viennent en métropole pour suivre leurs études supérieures et connaissent de vrais problèmes liés à l'éloignement : cette population est d'autant plus fragile qu'elle a du mal à s'intégrer à plusieurs milliers de kilomètres de chez elle.

M. HALBOUT répond à la question « pourquoi pas un partenariat avec l'Université de la Réunion ? ». L'île de la Réunion est à la fois « trop loin et trop proche » : deux heures quinze d'avion séparent ces deux archipels et il faut ensuite utiliser plusieurs moyens de transports pour arriver à Mamoudzou. Du reste, si l'on souhaite que ce Centre Universitaire développe ses propres thématiques, il ne vaut mieux pas qu'il devienne l'annexe d'une université insulaire avec laquelle d'ailleurs, les relations ne sont pas très bonnes ...

Enfin, **M. HALBOUT** indique qu'il est aussi en projet de développer sur Mayotte la formation des maîtres : pour l'instant, cela s'effectue en circuit dérogatoire avec des maîtres formés sur « l'ancien modèle ». Une réflexion est en cours sur une formation au moins de niveau Bac +3 et à terme, de niveau Bac + 5 pour les futurs professeurs des écoles. Actuellement, les enseignants du Primaire et du Secondaire viennent de la métropole ; ils restent trois ans environ puis repartent. Cela n'est pas très bon pour la formation.

M. HALBOUT invite les Conseillers et les Directeurs de département à sensibiliser les équipes pédagogiques sur ce projet important.

d- Campus France

M. HALBOUT a mis à disposition des membres du Conseil sur l'ENT, un document relatif à l'attractivité internationale des formations de la Faculté. Notre composante d'enseignement est la première destination souhaitée par les étudiants étrangers qui s'inscrivent sur Campus France - même si tous les étudiants ne viennent pas dans notre établissement car il s'agit d'un choix multiple et nos formations opèrent une sélection parmi les dossiers -.

Mme BLANCHARD prend la parole et précise que 160 étudiants étrangers se sont inscrits à la Faculté des Sciences au titre de l'année universitaire 2014-2015. Notre structure reçoit 5 000 candidatures pour 200 étudiants inscrits à l'arrivée : « cela constitue un gros travail en amont pour assez peu d'étudiants inscrits ! ».

e- Note DE/UM2 « Encadrement des stages »

M. HALBOUT fait référence à la note transmise par la Direction des Etudes UM2 sur l'encadrement des stages que les Conseillers peuvent consulter sur l'ENT. Ce document qui a été diffusé en début de semaine aux Départements d'enseignement, liste les modifications récemment apportées au sein de la réglementation relative aux stages estudiantins.

M. BOUBY remarque que le ministère a enfin réagi : avant, les stages étaient gratifiés au bout de deux mois et à présent, c'est deux mois et un jour. Cela empêchera les collègues de faire des conventions de stage à 43 jours au lieu de 44 ! Ces « magouilles » existaient au sein de l'université et étaient totalement inadmissibles ! Dorénavant, cette note clarifie les choses.

M. MANCHERON demande s'il est possible d'ajouter à cette note une mention relative aux stages en CHU. Ces établissements hospitaliers disposent d'une dérogation à cette réglementation. Un étudiant en sciences qui va faire son stage en CHU dans le cadre de sa discipline scientifique, doit bénéficier d'une gratification.

M. VIGNES et **Mme FICHARD-CARROLL** indique que l'année prochaine, cela sera différent. Il existe toutefois un risque que les CHU ne prennent plus nos étudiants !

Pour **M. HALBOUT**, il faudra clarifier cette situation.

f- Vade-mecum SI-Scolarité

M. HALBOUT évoque auprès de l'Assemblée la rédaction d'un nouveau vade-mecum « SI-Scolarité » disponible sur l'ENT et invite **Mme BLANCHARD** à le présenter.

M. BLANCHARD explique qu'il s'agit de deux documents qui seront prochainement communiqués à la communauté enseignante de la Faculté :

- Le premier a été réalisé initialement pour les secrétariats des Départements d'enseignement mais, il est important que toute les enseignants puissent comprendre la chronologie des actes de gestion depuis la modélisation de l'Offre de formation jusqu'à l'édition du diplôme et ce, en identifiant les différents systèmes d'information.

- Le second a été conçu à la demande des Directeurs de département. Celui-ci présente de façon chronologique les systèmes d'information, les dates d'ouverture et de fermeture ainsi que les périodes pendant lesquelles les enseignants peuvent intervenir sur ces systèmes d'information.

Chaque document est complété par un glossaire définissant le jargon administratif, les acronymes et le contact fds.celluleof@univ-montp2.fr

M. HALBOUT complète ce propos en rappelant qu'un groupe de travail sur l'évolution des systèmes d'information liés à la scolarité de la Faculté est en train de se constituer ; il sera composé de **M. CASTELLON**, **M. GUIEU**, **M. DURAND** et **M. LEMOIGNO**. Ce groupe s'est institué pour suivre l'évolution des systèmes d'information, notamment dans le contexte de fusion UM1/UM2. En janvier prochain, un point de situation sera réalisé à ce sujet auprès du Conseil.

g- Budget de l'Enseignement supérieur et la Recherche

M. HALBOUT souhaite faire un point sur l'actualité nationale et rappelle que des débats relatifs au budget de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche sont en cours avec « des annonces et des contre annonces » concernant les réductions budgétaires impactant les établissements universitaires. La Présidence de la République a communiqué sur le fait qu'il n'y aurait plus les fameuses coupes de 70 millions d'Euros ; pourtant, « personne n'est dupe, il y a un certain nombre de notes qui circulent ... ». Actuellement, la Conférence des Présidents d'Université est en processus électoral pour renouveler sa Présidence et le ministère joue avec cela en faisant de nombreuses annonces.

M. HALBOUT engage le Conseil à rester vigilant car lorsque le budget de l'Enseignement supérieur et la Recherche est attaqué, il y a des conséquences sur la qualité de notre enseignement et de l'accueil de nos étudiants.

M. HALBOUT fait part des différents mouvements actuellement en marche. L'attaque sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche existe depuis plusieurs années et il faut donc rester très vigilant.

M. VERNICOS fait observer qu'il y a 513 millions d'Euros de diminution du budget de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

M. BOUBY rappelle au Conseil que la communauté a reçu un mail de Sud Education la remerciant pour les résultats des dernières élections. Dans celui-ci, il est aussi fait mention en détail des coupes budgétaires à venir : 490 millions d'Euros vont être supprimés pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche. Cela signifie que ne pourront pas être tenues longtemps les annonces faites lors de la réunion des deux Conseils d'Administration des Universités Montpellier 1 et 2 au cours de laquelle, les deux Présidents ont indiqué que le budget n'allait pas diminuer - notamment en tenant compte de la rallonge budgétaire initiée par la fusion.

M. BOUBY espère avoir tort mais il alerte l'Assemblée sur le fait qu'il n'y aura pas que des coupes budgétaires mais aussi une forte diminution de l'allocation en postes !

M. BOUBY évoque les 30 % de postes en moins au sein du Cnrs et craint que cela ne soit la même chose pour l'Enseignement supérieur.

M. BOUBY se demande par conséquent comment l'on va pouvoir soutenir l'Offre de formation.

Mme DURAO-CABECA trouve tout cela scandaleux ! Les conséquences sont graves à tous les niveaux : de la qualité des enseignements aux étudiants et à l'ensemble des personnels.

M. HALBOUT répète qu'il faut rester vigilant. Il ne compte pas baisser les bras en ce qui concerne le site universitaire montpellierain et la Faculté des Sciences en particulier.

M. HALBOUT revient sur les coupes effectuées au Cnrs et qui s'avèrent effectivement dramatiques. Des conséquences impactent la Faculté notamment pour les stages : « quand les laboratoires ont moins de moyens financiers, on se demande s'ils ne vont pas prendre moins de stagiaires, etc ... »

Concernant les stages, **M. BOUBY** complète en précisant que les stages en première année de master repassent en travaux pratiques au premier semestre.

M. BOUBY estime que cela est une bonne chose car les étudiants sont mieux formés avant de se déplacer au sein des laboratoires.

M. HALBOUT pense que cela est un « vase communicant ». La Faculté défend son budget qui a été approuvé par l'Université pour l'exercice 2015. Il faut cependant encore une fois rester attentif sur les évolutions futures.

M. HALBOUT relève les propos de **M. BOUBY** lors d'une précédente réunion et indique que l'Université a des réserves qui sont élevées et qu'à cet effet et dans un contexte de crise budgétaire, il était normal de puiser sur ces réserves élevées plutôt que de montrer qu'on n'a pas utilisé ces ressources pour les personnels et la formation.

M. BOUBY corrige cette intervention et indique qu'il a dit qu'il fallait communiquer sur le « bon état de l'université avec les trente millions d'Euros ».

En complément, **M. BOUBY** précise que lors de cette réunion, il avait été dit qu'il n'y avait que trente-quatre jours de fond de roulement : avec les six millions que coûtent la fusion, cela fait qu'il reste moins de trente jours ... Il était indiqué qu'il ne fallait surtout pas augmenter ce fond de roulement !

M. BOUBY indique qu'à la suite de cela, il avait ajouté que le fond de roulement était « dans cet état » car il y avait des coupes réalisées ailleurs et « qu'on serre les boulons à droite et à gauche ». Pourtant, des financements sont recherchés ! Non, l'université n'est pas en bonne santé quand on coupe sur les postes mis au concours, sur les financements des formations, sur les heures complémentaires, ... !

M. BOUBY rappelle pourtant qu'il n'est pas pour que l'on effectue des heures complémentaires car cela représente des postes en moins pour les doctorants qui sortent de notre université.

M. BOUBY prend l'exemple de l'Espe qui contractualise avec des organismes privés : c'est aller chercher de l'argent dans le privé pour faire tourner l'université ; cela n'est pas une bonne chose !

h- Point fusion

M. HALBOUT souhaite présenter un point d'actualité sur la fusion auprès des membres du Conseil. Il indique que la dernière Assemblée constitutive s'est réunie lundi dernier pour adopter le budget de l'université. Le nouveau Conseil d'Administration s'est rassemblé le mardi 16 décembre dernier pour finaliser sa constitution avec des membres désignés par le Conseil et d'autres, par les futurs membres extérieurs représentant notamment les collectivités locales.

M. HALBOUT précise qu'un appel à candidature a été publié au lendemain des élections : le Conseil d'Administration qui élira le Président de l'Université de Montpellier est prévu le 6 janvier 2015.

Pour **M. HALBOUT**, il est important de savoir quel type de Directions il y aura face à la Faculté des Sciences. Il est par ailleurs important que la nouvelle équipe vienne se présenter devant le Conseil. Pour la Faculté, « plus courte sera la période de transition, mieux cela sera » et il cite l'exemple des délégations de signature ; comme il n'y aura plus de Président le 31 décembre prochain, il n'y aura plus de délégation de signature. Le temps que le nouveau Président soit élu et qu'il valide les nouvelles délégations, il y aura une courte période de flottement durant laquelle les documents urgents pourront être signés par le Président de l'Université de Montpellier.

M. HALBOUT et **M. GUEVELLOU** traiteront les urgences. Le fonctionnement habituel des signatures devrait reprendre autour du 15 janvier prochain.

M. VERNICOS souhaite souligner à nouveau le fait que l'appel à candidats extérieurs a été réalisé d'une manière un peu trop « discrète ». Il espère qu'il s'agit juste d'une maladresse et non pas d'une volonté explicite de ne pas « multiplier » le nombre de candidats non choisis et que cela n'augure pas de ce qu'il va se passer dans le futur !

M. BOUBY adhère aux propos de **M. VERNICOS** et cite l'exemple des représentants des personnels - et par voie de conséquence, le représentant d'une organisation syndicale représentative - : Dans le passé, cela a toujours été l'une des organisations représentatives de salariés au niveau de la Région LR à savoir, l'Unsa et la Cfdt.

Quand **M. BOUBY** voit que la Cgpm et la Cgc ont été proposées, alors qu'il s'agit d'organisations syndicales patronales et de représentation des cadres, il s'étonne d'autant plus qu'elles ne sont pas représentées aux instances régionales. Quand un candidat de la Cgt a été présenté, il a été rapidement « éloigné » parce qu'il ne satisfaisait pas le nouveau Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier.

Pour **M. BOUBY**, ne pas préserver la représentativité est très dommageable !

i- Prochain Conseil de la Faculté des Sciences

M. HALBOUT informe l'assemblée que la prochaine séance interviendra le *mercredi 21 janvier 2014, 8 h 30 - Salle des actes - bâtiment 7, Campus Triolet* -.

L'ordre du jour provisoire prévu est le suivant :

1. Intervention du Directeur,
2. Approbation du PV n° 246,
3. Point sur la fusion, la ComUE, l'IdEx
4. Vote des projets pédagogiques,
5. Point sur le système d'information de la FdS,
6. Préparation du cadrage des MCC,
7. Vote de convention et subvention,
8. Questions diverses.

M. HALBOUT rappelle que si les membres du Conseil souhaitent ajouter ou modifier un point à l'ordre du jour, ils pourront le faire lors du prochain Bureau qui se réunira le mardi 13 janvier 2015, 13h30 - Grande Salle du bât. 13 - ou bien en le contactant directement et/ou via **Mme GAUCERAND**.

M. HALBOUT espère que ce Conseil de la Faculté des Sciences ne sera pas dissout d'ici là !

M. BOUBY demande si les diplômes seront estampillés Université Montpellier 2 ou Université de Montpellier.

M. HALBOUT lui répond que c'est le Président de l'Université qui les délivrent, ils seront donc estampillés Université de Montpellier.

2) APPROBATION DU PV N°245 - 26 NOVEMBRE 2014 -

M. HALBOUT informe les membres du Conseil que :

- **M. HOLARD-SAUVY** a donné procuration à **Mme CISSE**,
- **M. IMBERT** a donné procuration à **M. BOUBY**,
- **Mme JOAB** a donné procuration à **M. VERNICOS**,
- **Mme LARIONOVA** a donné procuration à **Mme FICHARD-CARROLL**,
- **Mme LE DAIN** a donné procuration à **Mme HAMMAR**,
- **M. LEMOIGNO** a donné procuration à **M. VINDOLET**,
- **Mme MARION** a donné procuration à **M. NOBILI**,
- **M. MAUREL** a donné procuration à **M. PECOUL**,
- **Mme ROLLAND** a donné procuration à **M. VIGNES** - jusqu'à 9h30,
- **Mme RONCERO** a donné procuration à **M. SOROT**,
- **M. VIGNE** a donné procuration à **Mme ROLLAND**.

M. HALBOUT remercie l'équipe administrative pour la qualité rédactionnelle de ce document et demande aux conseillers s'ils ont des remarques relatives à ce procès-verbal.

M. BOUBY remarque qu'à la page 10 il est écrit « *M. BOUBY est ravi que les personnels aient voté pour la liste syndicale Sud Education* ». Il précise qu'il est ravi que les personnels aient voté pour la liste intersyndicale.

En l'absence d'autre remarque, **M. HALBOUT** invite les membres du Conseil à voter le PV n°245 du 26 novembre 2014.

Votants : 28 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 2

Défavorable : 0

Favorable : 26

Le PV n° 245 du 26 novembre 2014 recueille un avis FAVORABLE.

3) POINT SUR L'OFFRE DE FORMATION

M. HALBOUT invite **M. NOBILI** à présenter un point de situation relatif à l'Offre de Formation Master de la Faculté des Sciences.

Préalablement, **M. HALBOUT** décrit les différents documents mis à disposition sur l'ENT :

- des éléments statistiques sur la future Offre de formation,
- une analyse des éléments statistiques réalisée par **M. IN**,
- une analyse globale effectuée par **M. NOBILI**.

M. NOBILI présente son analyse - *ANNEXE 1* -.

M. VERNICOS remarque qu'à la page 6 de la présentation sont indiquées les heures « non payées ». Pour lui, ce terme n'est pas correct car les enseignants faisant ces heures, sont rémunérés soit par l'organisme de recherche auquel ils appartiennent, soit parce qu'ils espèrent quelque chose « derrière » comme par exemple, l'obtention d'une promotion. Il faudrait dès lors corriger et faire apparaître la mention « non payées par la Faculté des Sciences de Montpellier ».

M. HALBOUT acquiesce à la remarque de **M. VERNICOS** et mentionne l'exemple des chercheurs du Cirad pour lesquels leurs enseignements sont compris dans leurs missions.

M. VERNICOS tient expressément à ce que cette modification soit apportée car il rappelle qu'il avait été précédemment suggéré de baisser la rémunération relative à l'intervention en master ou de ne pas rémunérer certaines interventions en arguant du fait que des personnes réalisaient des enseignements à titre gratuit.

M. HALBOUT explique que c'est la raison pour laquelle la Faculté travaille actuellement sur la rédaction de conventions devant permettre de prendre en compte toute implication d'un partenaire d'une manière ou d'une autre.

M. DESPAUX remarque qu'au sein du Département Eea, il y a un certain nombre d'intervenants extérieurs dont le salaire n'est pas comparable au salaire d'un enseignant-chercheur et qui au surplus, sont « gênés » par la quantité de papiers à compléter pour l'administration. Cela explique pourquoi au sein d'Eea, 100% des heures sont payées car les heures réalisées par ces intervenants ne sont pas déclarées.

M. HALBOUT rappelle que cela ne doit pas se faire et que le débat sur les intervenants extérieurs a déjà eu lieu à plusieurs reprises, au sein de ce Conseil.

M. HALBOUT prend l'exemple d'un enseignant qui va intervenir dans une entreprise et qui devra lui aussi remplir les mêmes formulaires. Il insiste néanmoins sur le fait que les services administratifs de la Faculté ont la constante volonté de simplifier cela en ne demandant pas à nouveau les documents pérennes.

Pour **M. DESPAUX**, il faut simplifier la procédure pour les intervenants extérieurs.

M. HALBOUT tient à ce que les intervenants continuent à remplir ces formulaires comme il le ferait s'il devait intervenir dans n'importe quelle entreprise.

M. DURAO-CABECA précise que cela est nécessaire, ne serait-ce que pour des raisons de sécurité et l'empêchement de toute activité non déclarée.

Mme ROLLAND demande à quoi correspond l'axe des ordonnées du graphique se trouvant sur la page 7.

M. NOBILI lui répond qu'il s'agit du pourcentage des connaissances communes à tous les étudiants.

M. HALBOUT ajoute que deux Ues distinctes peuvent avoir des connaissances communes. Il prend l'exemple d'une Ue en Mathématiques pour laquelle il y a dix Ects comprenant des Mathématiques fondamentales et une autre Ue à dix Ects qui comprend des Mathématiques orientées vers le calcul scientifique : il peut y avoir 50 % de commun entre ces deux Ues.

M. NOBILI pense que certains responsables n'ont pas assurément compris la question sur les socles communs : il faudra donc revoir ce graphique.

Mme LARIONOVA pense qu'il faut prendre ces données « avec des pincettes » car en ce qui concerne la Chimie, elle a fourni le pourcentage de mutualisation totale, ne faisant apparaître que 17 % des Ues pour la Chimie, mutualisées entre les parcours. Elle ne comprend pas jusqu'où on place la barre pour les connaissances ; pour elle il y a 100 % de connaissances en Chimie.

M. HALBOUT explique que le pourcentage de 100 % signifie que les étudiants apprennent tous la même chose.

Pour **Mme LARIONOVA**, il n'est pas possible de donner un pourcentage sur des choses qui s'avèrent très subjectives.

M. HALBOUT prend l'exemple de l'Informatique : des étudiants vont s'orienter vers des filières professionnelles sans avoir un socle de connaissances commun suffisant, indispensable pour tout informaticien issu d'un autre master. Il serait impensable qu'un informaticien issu d'un master Informatique n'ait rien appris en commun avec un autre étudiant d'un autre master informatique.

M. HALBOUT explique la raison pour laquelle il a demandé ces informations. Derrière cela, on se pose la question de savoir si on est à l'intérieur d'une même mention et si on ne veut pas aller vers une trop grande spécialisation des étudiants, sachant que c'est ce que défend la Faculté des Sciences de Montpellier : « Nos étudiants doivent être en capacité de s'adapter sans hyperspécialisation. »

M. HALBOUT considère que si la Faculté souhaite une évolution de son Offre de formation, il faut travailler sur la notion de socle commun de connaissances et donc éviter une trop grande spécialisation. Il faut donner un bagage de connaissances générales de la discipline aux étudiants.

M. LARIONOVA ajoute que cette estimation est extrêmement subjective : tout dépend de où l'on place la barre !

M. BOUBY ne comprend pas la mention « socle commun de connaissances ». Il n'en voit pas trop l'utilité en master première année, par contre en licence, il y aurait une cohérence. Il est évident qu'en master 1 et master 2, l'étudiant se spécialisera. Il est important que ce socle commun soit acquis avant le master 1 et non pas durant ce cursus.

M. BOUBY pense que ces données permettront de connaître les mentions mutualisées et transversalisées.

M. HALBOUT explique que ces données sont produites mention par mention.

M. BOUBY rappelle que le socle commun de connaissances a été mis en place pour le Premier degré et l'on voit ce que cela a donné quand les étudiants arrivent à l'université : le niveau des étudiants en licence 3 est extrêmement bas. De surcroît, il est bien connu que les étudiants qui entrent en licence 3 ne savent pas encore dans quelle filière ils veulent s'engager. Il y a une cohérence pour la licence : le travail doit être fait en amont pour accorder les bases afin que les étudiants puissent faire des études supérieures « vraiment » scientifiques.

M. BOUBY est d'autant plus effrayé car cela signifie qu'en licence première année, les étudiants n'ont toujours pas acquis les bases !

Pour **M. BOUBY**, la mutualisation est une bonne chose mais il faut mener la réflexion et aussi revoir le terme de « socle commun de connaissances ».

M. HALBOUT acquiesce sur le fait que le terme puisse être revu. Il explique que comme la Faculté travaille maintenant sur les mentions et non plus sur les spécialités, des étudiants bénéficieront du même diplôme. Il s'agit de définir ce que « voudront dire » ces

diplômes. On regardera le parcours mais aussi la coloration scientifique. De plus, dans la délivrance d'un diplôme de master, est-ce le parcours et l'identité de la mention qui s'avèrent importants ou est-ce l'existence de ce socle ?

M. BOUBY considère que **M. HALBOUT** a raison mais ce n'est pas ce qu'il se passe actuellement. Il prend l'exemple de la Chimie qui, il y a quelques années, était une science commune : il y avait deux parcours différents mais la base était commune alors qu'aujourd'hui, tout est séparé.

Mme ROLLAND explique qu'il faut considérer qu'au niveau de la licence Chimie troisième année, il y a 1/3 de redoublants, 1/3 d'étudiants issus de la licence Chimie deuxième année et 1/3 qui viennent des IUT et d'ailleurs. Il ne faut pas dès lors confondre le niveau des étudiants et ce que la Faculté propose avec la mutualisation.

M. ROBBINS souligne que le débat montre bien que dans certains master, on n'a pas encore dépassé l'ancienne séparation entre Dess et Dea après la maîtrise. Le passage au master devait donner proposer une formation moins différenciée pro-recherche sur les deux ans, dans la continuité de la maîtrise ; or, dans certains cas, on a plutôt assisté à la généralisation de cette séparation dès la première année du master.

M. HALBOUT explique qu'effectivement, le fait de dire que le master se spécialise dès la première année, c'est considérer que finalement, on réalise un Dea en deux ans. Il pense que c'est un « petit » danger car c'est quelque chose que l'on perçoit dans certains masters.

M. HALBOUT précise que ce qui est regardé avec ces chiffres de socle de connaissances communes - qui n'est certes, peut-être pas la bonne expression -, c'est si la Faculté dispose de masters qui tendent vers un « Dea » ou un « Dess » en deux ans ou si l'on essaye de préserver une cohérence disciplinaire.

M. HALBOUT entend l'idée de comparer la première année avec une maîtrise généraliste dans la discipline.

Pour rebondir sur les propos de **M. BOUBY**, **M. HALBOUT** pense qu'en fonction du message qui est adressé en master, il y aura des conséquences en licence. Le débat est très intéressant car si le Conseil dit que le master est dans la spécialisation progressive avec une influence en licence et si il dit finalement que dans le master, il y a n parcours qui n'ont rien avoir entre eux, il parie qu'en cascade il y aura des pré-spécialisations dès la licence troisième année, voire dès la licence deuxième année - comme cela a été le cas en Chimie et dans d'autres disciplines -.

M. BOUBY adhère aux propos de **M. HALBOUT** concernant les masters. Il est pour la maîtrise et le Dea ! Cependant les licences 1 et 2 sont déjà directement ciblées sur ce que sont susceptibles de faire les étudiants : de la recherche ou quelque chose de professionnalisant. Avant, la licence était un socle commun réel suivi d'un master qui permettait de se spécialiser pour pouvoir choisir un Dea ou un Dess.

M. HOFFMANN explique que l'avantage de ce socle commun est de commencer la mise en place de critères qui doivent être définis car, on ne sait pas où placer ce socle. Par contre, il y a une chose qui est importante, c'est qu'aujourd'hui, la Faculté a dans ses murs des étudiants qui sont peut-être en échec sur un parcours en master première année tout en voulant d'orienter vers un autre. S'il n'y a pas de socle commun, ces étudiants sont d'autant plus « perdus » quand leur poursuite d'étude dans la filière initialement choisie est compromise. La Direction sera alors contrainte de les « imposer » dans d'autres parcours et cela ne va pas dans le sens de la pédagogie !

M. BOUBY répète que la base s'apprend en licence et non en master !

M. HALBOUT considère que cela pourrait se faire dans les deux. Il faut effectivement travailler sur des connaissances communes en licence car l'hyper spécialisation dès la première année, n'est pas souhaitable.

M. HALBOUT entend bien les propos de **M. BOUBY** : « ils ne sont pas orthogonal avec ce qui est dit ».

Mme CISSE comprend ce qui est dit sur le fait que la spécialisation doit se faire étape par étape. Mais le problème est qu'on ne peut pas définir un socle commun en master si l'on n'en a pas défini un en licence. Si les connaissances communes ont été acquises en licence, l'étudiant pourra progressivement se spécialiser en master. Aujourd'hui, les étudiants sont spécialisés dès la licence deuxième année ; si l'on revient sur un socle de connaissances communes, ce n'est pas possible !

M. HALBOUT redit qu'il a bien entendu cette remarque mais il s'agit « du principe de la poule et de l'œuf ». La Faculté des Sciences doit se doter d'une vraie politique en la matière. La question qui est posée est « est-ce que la spécialisation à l'entrée du master se fait

de manière aussi catégorique que celle qui est proposée aujourd'hui ? ». Si elle s'opère d'une manière assez clivante en master, alors effectivement, lorsque nous reviendrons sur l'Offre de formation en licence, nous disposerons de parcours qui orienteront très tôt les étudiants, ce que nous ne souhaitons pas.

M. HALBOUT n'avait pas pensé au parallèle master/maîtrise/Dea. La question qui se pose est de savoir si l'on veut garder une première année de master qui ressemble à la maîtrise avec une possibilité de réorientation. Il relève que la Direction de la Faculté se retrouve confrontée à des étudiants de master 1 qui ont réussi d'une manière un peu juste et à qui il a été dit qu'ils ne pouvaient pas continuer dans la voie dans laquelle ils s'étaient lancés. La Faculté ne peut rien leur proposer en réorientation parce que les autres parcours, sous prétexte que ces étudiants sont déjà trop spécialisés, n'en veulent pas.

Mme CISSE cite l'exemple de la première année du master Géosciences dans lequel les enseignants ont repris les enseignements dispensés en licence troisième année parce que les étudiants venaient de divers horizons et qu'au-delà de ça, ils n'avaient pas acquis les bases ! Il ne faut pas oublier que la licence se situe avant le master et qu'il est important que le socle y soit acquis.

Concernant le tableau relatif au socle commun des connaissances, **Mme CISSE** pense qu'il y a un problème sur les critères qui ont été déterminés car il faut principalement prendre en compte le nombre de parcours par mention - par exemple, pour le master Energie, il n'y a qu'un seul parcours donc forcément le socle commun est de 100 % -.

M. HALBOUT explique qu'il existe différentes approches et il pense que le Conseil est aujourd'hui au cœur du débat qu'il convient d'avoir. Il faut sensibiliser la communauté dans le sens où si l'on construit un parcours très tubulaire au niveau de la mention d'un master, il y aura des conséquences sur ce qui sera assuré en licence et notamment, sur les possibilités d'orientation des étudiants.

A l'écoute de ces débats, **M. VERNICOS** observe que tout cela est la conséquence des réformes que l'Etat met en œuvre trop rapidement : « On n'a pas le temps de les digérer, d'analyser ou de mener des réflexions permettant de mettre en place des choses utiles et cohérentes ! »

M. VERNICOS confirme que le débat de ce jour est très intéressant mais il va falloir prendre des décisions tout en faisant au mieux ... et il faudrait plus de temps pour mener à bien les choses. Un débat de fond d'une heure ne suffit pas !

M. HALBOUT entend cette remarque et indique que le Conseil pourra revenir débattre de ce sujet ô combien important.

M. VERNICOS note que des dispositifs pédagogiques se sont mis en place pour les licences mais le débat actuel porte sur les masters. Pourtant, il y a des interventions disant « ça dépend de ce que nous avons fait en licence ». Aussi, force est de constater que la communauté est un peu influencée par ce qui a été mis en place en licence.

M. HALBOUT précise que le Conseil ne va pas revenir sur ce qui a été fait et aller à la rencontre des porteurs de master en leur demandant de modifier leur Offre de formation. Par contre, l'Assemblée précédente s'était engagée à travailler sur une analyse objective ; c'est donc pour cela qu'aujourd'hui sont fournis ces indicateurs et cette analyse de coûts.

M. HALBOUT considère qu'un deuxième débat, portant sur l'identité de la Faculté des Sciences de Montpellier, pourra avoir lieu. Celui-ci est déjà intervenu à la Faculté de Pharmacie qui a fait un choix complètement différent de celui de la Faculté des Sciences : dès la première année de master, il y a une spécialisation. Dans le débat de ce jour, il a bien été spécifié que notre composante n'était pas sur cette ligne.

M. HALBOUT fait part de discussions qu'il a eu récemment avec le Directeur du Département Informatique et qui, avec la communauté informaticienne, même une réflexion similaire.

Pour **M. PECOUL**, la spécialisation garantit un emploi, et la culture générale une évolution de carrière.

M. ROBBINS explique qu'il s'est rendu à la remise des prix d'une école d'ingénieurs de Paris. Les termes qui étaient utilisés renvoyaient au socle de connaissances, de culture générale, ...

M. BOUBY en conclut que le Conseil « bidouille » car avec le niveau des étudiants qui s'inscrivent, le fait qu'ils ne viennent plus à l'université pour acquérir un savoir mais pour avoir un travail, l'industriel voit bien que cette démarche mène vers la perte totale de l'industrie française et de tous les savoirs qui sont portés par l'université.

M. BOUBY constate que l'ancien système qui était loin d'être parfait, fonctionnait mieux que l'actuel. Aujourd'hui, on s'épuise avec le peu de moyens que l'on a, à redresser quelque chose !

M. BOUBY indique que cela fait vingt ans qu'il est à l'Université Montpellier 2 et depuis toutes ces années, les réflexions de fond où les enseignants du premier et second Degré et les universitaires s'investissaient sur des programmes pour essayer d'arriver et d'évoluer dans le bon sens, nous amènent aujourd'hui à faire du « bidouillage » même si certains pourraient se vexer car ils ont activement travaillé sur le LMD3 et 4 !

Pour **M. BOUBY**, le Conseil essaie de trouver des moyens pour pallier les difficultés du système mais il y a un manque criant de moyens !

M. BOUBY entend insister sur les licences car c'est là que la formation doit être la plus « large » et que les bases doivent être les plus importantes pour les étudiants.

M. HALBOUT rappelle à l'Auditoire que le débat de ce jour doit porter sur le niveau master !

M. LE CLEZIO pense que ce débat aurait pu s'inscrire dans le cadre du Dea où la spécialisation s'inscrivait déjà en Maîtrise.

M. LE CLEZIO rebondit sur la dernière remarque de **M. BOUBY** qu'il pense pertinente car aujourd'hui, le Conseil essaie à travers des indicateurs pas toujours bien adaptés, d'identifier quel pourrait être le socle de compétences qui permettrait à l'étudiant de bénéficier d'une adaptabilité et d'une réorientation. Le Conseil mène cette analyse avec des Ues et non au vu d'un socle des connaissances.

M. LE CLEZIO précise ces propos en prenant l'exemple de la discipline Eea qui est un spectre très large mais où des cultures et des connaissances générales peuvent être diffusées et dispensées aux étudiants par l'Automatique ou l'Electronique. Pourtant, le Conseil débat aujourd'hui sur les connaissances qui pourraient être communes aux étudiants de la Faculté, à travers des Ues qui ne sont pas réfléchies de cette manière.

M. LE CLEZIO craint que les membres du Conseil ne tournent en rond. Il pose la question « est-ce qu'il est demandé un socle de connaissances communes ou bien des socles d'Ues mutualisées ? ». Dans le premier cas, il n'y aura pas de curseur et dans les deux cas, il faut revoir l'analyse !

M. HALBOUT répond qu'il s'agit du socle des connaissances communes.

M. NOBILI précise que les UEs d'Anglais et les stages ne sont pas intégrés à cette analyse.

M. HALBOUT indique que les prochains chiffres présentés par **M. NOBILI** concernent l'Anglais ; le Conseil aura donc à les analyser.

M. VERNICOS prend la parole pour préciser qu'il apprécie le terme « compétences ». Pour qu'une personne ait des compétences, elle doit avoir des connaissances mais cela ne veut pas dire qu'elle les maîtrise. Il pense que l'enseignement forme parfois des personnes qui ont des connaissances académiques mais il faut aussi savoir les utiliser. Pour lui, il faudrait avoir à la fois des connaissances, des compétences et une adaptabilité.

Pour **M. PECOUL**, il ne faut pas oublier la culture générale.

M. HALBOUT reconnaît que pour les connaissances disciplinaires, il y a un travail à réaliser. Il n'exclue pas les compétences et la mise en pratique mais il pense qu'il ne faut pas oublier le mot « connaissances » et rappelle qu'un étudiant s'inscrit à la Faculté pour acquérir des connaissances !

M. VERNICOS pense que les trois mots connaissances, compétences et adaptabilité, sont importants.

M. HALBOUT ajoute qu'il faudra aussi travailler sur l'adaptabilité.

M. HALBOUT propose à **M. NOBILI** de poursuivre sa présentation.

M. NOBILI fait des corrélations entre « coût théorique M versus effectifs », « coût théorique M1 versus pourcentage mutualisation » et « stage en labo public M2 versus poursuite en thèse (données 2012) ».

M. HALBOUT pense qu'il y a un travail à réaliser sur les chiffres présentés par **M. NOBILI**.

M. HALBOUT rappelle que la réflexion d'aujourd'hui sur les socles de connaissances est menée à travers les CMI, qui pour la Faculté des Sciences de Montpellier, consiste à apporter des financements supplémentaires ainsi qu'un label renforçant les formations avec des enseignements non académiques et non disciplinaires, notamment pour offrir aux étudiants plus d'enseignements en Langues, en gestion, ... L'idée est que l'ossature des formations doit continuer à reposer sur les connaissances disciplinaires et l'adossement à la recherche.

M. HALBOUT explique que le mot Ingénierie de l'acronyme Cmi est présent pour montrer que l'on se rapproche du modèle ingénieur et cela, sans dénaturer le socle des formations de la Faculté qui comporte suffisamment de connaissances disciplinaires.

M. HALBOUT insiste sur le fait qu'il ne faut pas renoncer à ce qui fait l'identité de la Faculté des Sciences de Montpellier !

Mme DURAO-CABECA revient sur le fait que les socles communs devraient exister en licence et non en master. Les bases doivent être acquises en licence surtout pour l'Anglais.

M. HALBOUT répond qu'il ne sera jamais fait assez d'effort sur les langues pour les étudiants ! Il explique que la Faculté fait en sorte qu'il y ait un niveau de connaissances dans la discipline pour que les étudiants puissent passer d'une année à l'autre. Les professeurs qui enseignent les Langues gèrent les arrivées de nouveaux étudiants en faisant des groupes de niveau ou en adaptant leurs enseignements. Les étudiants ont tous un niveau différent : qu'ils aient pris Anglais en première langue, qu'ils viennent d'autres pays au sein desquels l'Anglais est la langue maternelle ou pas, ...

M. HALBOUT explique qu'un travail est réalisé et le message envoyé est que la Faculté n'en fait jamais assez ! Le coût est important et la composante essaiera de trouver des financements supplémentaires pour donner plus à ses étudiants.

M. BOUBY indique qu'au prix exorbitant des publications, il serait intéressant qu'il y ait une traduction en Français mais cela est une boutade !

M. BOUBY remarque plusieurs choses au sujet de cette présentation et note une augmentation de l'Offre de formation avec trois ou quatre masters en plus.

M. NOBILI corrige les propos de **M. BOUBY**. L'Offre de formation n'a pas augmenté ; il y a au contraire moins de parcours et moins de mentions.

M. BOUBY poursuit ses remarques. Concernant la soutenabilité, tout est basé sur le H/E pourtant, mais le personnel administratif et technique n'est pas compris dans l'étude.

M. BOUBY répète que lorsqu'une présentation est faite sur le H/E et la soutenabilité, le travail des administratifs et des techniciens de travaux pratiques n'est pas pris en compte ! Seul est pris en compte le coût et bien évidemment, les heures complémentaires pourront être abondées et les personnels administratifs et techniques pour qui il sera constaté une augmentation de charge de travail, ne seront pas concernés par ces heures !

M. HALBOUT précise que le H/E concerne tous les personnels : « Le H/E est un compteur de surchauffe général qui ne concerne pas que les enseignants ! »

Pour **M. BOUBY**, il ne s'agit pas d'un indicateur qui prend en compte la surcharge de travail des personnels administratifs et techniques. Le H/E est global et il ne tient pas compte qu'il s'agisse d'un CM, de TD ou de TP.

M. BOUBY poursuit ses remarques relatives au débat et fait part des interventions des chercheurs Cnrs au niveau des masters. Il faut laisser de la place aux enseignants-chercheurs de la Faculté qui doivent intervenir autant en master qu'en licence. De plus en plus, ce sont les professeurs et les chercheurs qui donnent les cours en masters : « il faut faire attention aux pratiques initiées depuis de nombreuses années ! »

M. HALBOUT souscrit à cette alerte. Cette étude Rh doit être réalisée d'autant plus qu'il existe des disparités entre Départements d'enseignement.

M. HALBOUT propose aux membres du Conseil de valider les Ues - Modalités de Contrôle des Connaissances des masters - et sur lesquelles **M. HOFFMANN** a réalisé un travail important notamment, suite aux divers retours du précédent Conseil.

M. HOFFMANN indique qu'il a travaillé avec **M. MANCHERON** sur les remarques portées lors du Conseil du 26 novembre dernier.

M. HALBOUT remercie le Conseil de sa vigilance sur ce dossier.

M. MANCHERON demande s'il est envisageable dans les années à venir qu'un système d'information suffisamment renseigné soit mis en place pour faire en sorte que le Conseil ne travaille plus sur des tableaux Excel circulant de main en main.

M. HALBOUT note qu'en effet, il faut travailler dans la mesure du possible sur des moyens SI intermédiaires.

M. HOFFMANN demande si le Service Informatique de la Faculté ne pourrait pas mettre un place un outil de sondage temporaire.

M. MANCHERON fait part d'un outil déjà existant et qui a déjà fait ses preuves : Rez-Ufr !

M. HOFFMANN précise que ce logiciel avait été produit par la Direction des études de l'Um2 et qu'il n'est plus disponible. Il faudra donc le créer.

M. HALBOUT insiste, il faudra le re créer !

M. HALBOUT invite le Conseil à voter l'Offre de formation : validation des UEs master - Modalités de Contrôle des Connaissances de la Faculté des Sciences de Montpellier.

Votants : 28 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 12

Défavorable : 0

Favorable : 16

Le Conseil **VALIDE** l'offre de formation : UEs Master - Modalités de Contrôle des Connaissances de la Faculté des Sciences.

4) POINT SUR LES CAMPAGNES D'EMPLOIS

M. HALBOUT souhaite faire un point sur les campagnes d'emploi. A cet effet, il indique qu'il est intervenu dans différents Conseils pour alerter sur certaines situations propres à la Faculté des Sciences de Montpellier.

M. HALBOUT rappelle les alertes sur les postes de Professeur en Biologie-Ecologie et des discussions sur des postes de Professeur sur le département Bio-Mv.

Tout étant suspendu pour cause de fusion, **M. HALBOUT** propose qu'un Conseil restreint soit réuni en janvier prochain où il sera fait état l'état actuel des compositions des Comités de sélections : il demande toute l'attention du Conseil sur les campagnes d'emploi Enseignants-Chercheurs.

S'agissant des personnels Biatss, **M. HALBOUT** explique qu'il y a toujours des interrogations sur des possibilités de départs à la retraite. Un poste de technicien est par exemple corrélé à un départ à la retraite d'un collègue.

5) TUTORAT ÉTUDIANT

En l'absence de **M. LEMOIGNO**, **M. HALBOUT** explique qu'ils ont travaillé ensemble sur un dispositif d'aide à la réussite des étudiants de la Faculté des Sciences.

M. HALBOUT indique que le dispositif du tutorat consiste en un encadrement des étudiants soit par d'autres étudiants, soit par des anciens cadres, comme cela est fait au sein du Comider. Le tutorat se distingue du soutien qui consiste pour des enseignants-chercheurs à apporter des compléments pédagogiques.

M. HALBOUT ajoute que les tuteurs sont bénévoles et rappelle que la Faculté les soutient par :

- un appui en Formation,
- un appui en Communication,

- un appui en Logistique.

M. HALBOUT revient sur l'implication des étudiants dans le cadre du dispositif des Emplois d'Avenir Professeur. Ces étudiants recrutés sur critère sociaux et académiques par le rectorat, s'engagent dans des études les conduisant vers les métiers de l'enseignement. Ils sont à l'heure actuelle affectés dans les établissements du Secondaire et ce parfois loin de leur site d'études. A l'avenir, on pourrait espérer une affectation au sein des établissements universitaires, dans le cadre de passerelles lycées-universités ; on peut prendre comme exemple le dispositif de la semaine de rentrée (mise en place des tests de positionnement, préparation au C2i, Ppe, aide à la méthodologie de travail, ...) : ces étudiants interviendraient dans le cadre de missions ponctuelles dans lesquelles il y a un besoin d'encadrement.

M. HALBOUT informe les membres du Conseil qu'il va prochainement s'entretenir de ce projet avec Madame le Recteur.

M. SOROT indique qu'une nouvelle association étudiante va être créée sous le nom de « Tutorat Sciences » : ce tutorat sera réalisé par des étudiants et pour des étudiants de la Faculté.

M. SOROT présente le projet - *ANNEXE 2* -.

M. HALBOUT remercie **M. SOROT** pour sa présentation et indique que ce tutorat existe déjà dans certaines disciplines.

M. HALBOUT pense qu'il est important que la Faculté ait une visibilité sur les tutorats et que dans la mesure où elle met à disposition des salles pour ce dispositif, qu'elle puisse reconnaître des interlocuteurs.

Mme CISSE fait observer qu'il existe des actions comme l'aide à la réussite, le semestre de remédiation mais, force est de constater, que perdure un manque de communication !

M. HALBOUT précise qu'une communication est intervenue pour l'aide à la réussite ; la Faculté des Sciences de Montpellier devra néanmoins s'améliorer sur ce dernier point. Le projet a tout de même bien fonctionné : « des étudiants y ont participé tous les mardi soir et samedi matin ! »

Mme CISSE relève qu'il est mentionné dans la note mise à disposition sur l'ENT du Conseil « *Suite à la volonté d'harmoniser le tutorat au sein de la faculté, les associations ont décidé de s'unir autour de ce projet commun* ». Elle souhaite connaître les associations qui ont décidé de s'unir et si une discussion avec les autres associations a eu lieu pour savoir notamment si elles voulaient participer à ce projet.

M. SOROT répond que cela concerne les associations qui proposaient déjà un tutorat : « Ma 'lice » et « Xenope ».

M. HALBOUT pense qu'il est important d'évoquer ce dispositif en Conseil : cela pourra donner des idées aux autres associations !

M. SOROT rappelle que l'association doit être étudiante. Toutefois, la Faculté y est associée dans le sens où les tuteurs peuvent être accompagnés d'enseignants référents.

M. HALBOUT informe l'Assemblée qu'il travaille actuellement avec **Mme GAUCERAND** à un recensement et à une cartographie des associations de la Faculté afin de créer un site permettant une meilleure lisibilité des associations.

M. HALBOUT explique que les associations de Faculté des Sciences de Montpellier devraient être recensées et qu'à ce titre, il doit être possible d'échanger et de communiquer sur toutes les activités associatives. La spécificité de la Faculté des Sciences est que chacune de ses associations a sa propre « spécialité » contrairement aux autres composantes, qui ont souvent un BDE centralisé.

Mme CISSE se demande comment il sera possible de s'assurer que l'étudiant tuteur est en capacité de dispenser du soutien à d'autres étudiants. L'association étant indépendante, si elle souhaite faire du tutorat, elle le fera comme le font déjà certaines associations sans le soutien d'enseignants.

M. HALBOUT trouve cette question pertinente. En tant que Directeur de la Faculté des Sciences, il trouve que ce projet est très intéressant même si il est encore à l'état d'ébauche. Lorsqu'une association sera en capacité de décrire son projet, elle viendra le présenter au Conseil. Ce dernier sera très regardant à ce que cette association soit ouverte à tous les étudiants. Quand elle sollicitera des subventions de fonctionnement, le Conseil sera là aussi très attentif. Cette collaboration s'inscrira dans le cadre d'engagements réciproques : une convention pour une mise à disposition de salles sera par exemple établie.

Mme CISSE trouve, elle aussi, cette initiative très intéressante d'autant plus qu'il y a peu d'Ues dans lesquelles il existe quelques heures de soutien entre la fin des cours et les partiels. Le tutorat devrait être réalisé par des enseignants et non par des étudiants mais elle est d'accord sur le fait de mettre en place un dispositif étudiants/étudiants pour des cours de soutien : les étudiants ont moins de problèmes pour se poser des questions et dialoguer entre eux.

M. HALBOUT précise que cela n'est pas mieux mais différent.

Mme CISSE se demande pourquoi, si l'association est indépendante, elle demandera des subventions.

M. HALBOUT lui répond que toute association peut demander une subvention.

M. SOROT précise qu'il n'est pas prévu qu'il y ait une demande de subvention car tout le matériel est mis à disposition et les annales ainsi que les livres sont disponibles à la Bu.

M. HALBOUT ajoute, d'ailleurs, qu'il préfère que tout soit fait dans le cadre d'une convention plutôt que dans le cadre d'une demande de subvention.

Mme DURAO-CABECA remarque que le tutorat pourrait être réalisé par les enseignants.

M. HALBOUT répond qu'il ne faut pas confondre le tutorat et le soutien. Le soutien doit être fait par des enseignants alors que le tutorat est une forme d'études avec une « coloration » sociale : les étudiants qui y vont cherchent aussi un contact avec d'autres personnes que le corps enseignant.

Mme DURAO-CABECA craint, concernant les subventions, que l'argent public aille vers le privé : une association loi 1901 pourra en solliciter !

M. VERNICOS prend l'exemple de la mairie de Montpellier qui subventionne un grand nombre d'associations.

M. HALBOUT rappelle que la Faculté subventionne déjà les associations et qu'actuellement, il n'est pas question de subventionner, dans ce nouveau cadre, une nouvelle association. En outre, toute demande de subvention doit être validée par le Conseil de la Faculté.

M. HALBOUT cite les différentes associations qui ont dernièrement sollicité l'accord du Conseil.

Mme CISSE demande quels seront les moyens de recrutement des tuteurs.

M. SOROT répond que le Directeur lui avait suggéré de recruter des tuteurs qui se dirigent vers les métiers de l'enseignement. Pour l'instant, il y a un appel à candidature qui est réalisé auprès des adhérents de « Ma 'Lice » et « Xenope ». Un contrôle sur les notes aux examens sera effectué pour les personnes qui candidateront.

Pour **M. VERNICOS**, la frontière est très étroite entre le soutien et le tutorat !

M. HALBOUT précise qu'il faut laisser aux étudiants le temps de s'organiser et on verra la différence.

Pour **Mme CISSE**, le projet qui est présenté ressemble effectivement à du soutien fait par des étudiants. Concernant le contrôle des notes aux examens pour les étudiants qui souhaiteraient candidater, elle pense que ce n'est pas un moyen suffisant : il ne faut pas oublier la pédagogie et la méthodologie !

M. HALBOUT note cette remarque pertinente.

M. LE CLEZIO ne comprend pas : il s'agit d'un débat où des étudiants veulent aider d'autres étudiants, la volonté est donc altruiste ! Ils sollicitent un local afin d'échanger et de partager des connaissances. Si les tuteurs ne disposent pas de toutes les connaissances, ils pourront se diriger vers un enseignant référent. Le Conseil ne devrait pas mettre des bâtons dans les roues de ces étudiants.

M. VERNICOS ajoute que si des étudiants veulent créer une association, ils font ce qu'ils veulent !

M. HALBOUT précise que ces étudiants sont présents aujourd'hui devant le Conseil, pour décrire leur projet. Il est important qu'ils aient des réponses.

M. HALBOUT encourage absolument cette initiative.

Mme ROLLAND rebondit sur la terminologie d'enseignants référents et précise qu'il s'agit de volontariat permettant de définir si le tuteur potentiel est apte à accompagner les étudiants.

Mme CISSE tient à préciser qu'elle apprécie pleinement cette initiative et c'est pour cela qu'il lui semble indispensable d'obtenir toutes les informations pour faire en sorte que ce projet de soutien fonctionne le mieux possible.

M. HALBOUT salue la démarche de **M. SOROT** et répète qu'il y souscrit entièrement.

M. VERNICOS demande quels seront les adhérents de cette association.

M. SOROT répond qu'il pense que les adhérents seront les tuteurs et pour améliorer le suivi voire la régularité de présence des usagers, les étudiants qui suivront le tutorat seront aussi adhérents ; l'adhésion à l'association sera gratuite.

M. SOROT souhaite insister sur le fait que le tutorat est une entraide entre étudiants.

Mme CISSE demande si ce tutorat concernera les étudiants de tous les niveaux disciplinaires.

M. SOROT répond que seuls les étudiants de première année de licence en difficulté seront concernés.

M. HALBOUT rappelle l'existence du dispositif mis en place par le Comider avec qui les étudiants ont pu se « raccrocher ».

M. HALBOUT remercie **M. SOROT** pour son initiative et son intervention.

6) PRÉSENTATION DES PROJETS PÉDAGOGIQUES

M. HALBOUT précise que le travail de recensement réalisé par **M. BRETAGNON** est disponible sur l'ENT du Conseil.

M. HALBOUT rappelle que le premier arbitrage sera effectué en janvier prochain, sachant qu'un second interviendra en juin 2015.

M. HALBOUT explique que cette photographie présentée ce jour permettra aux Conseillers de ne pas décider dans l'urgence et d'interagir avec leur Département d'enseignement.

En l'absence de remarque, **M. HALBOUT** propose de passer aux questions diverses.

7) QUESTIONS DIVERSES

Pour conclure cette séance, **M. HALBOUT** souhaite de bonnes vacances et de bonnes fêtes de fin d'année à l'Assemblée ! Il note que « tout le monde » est bien fatigué et notamment les personnels qui ont tous été mis à lourde contribution dans le cadre du dispositif de fusion.

M. HALBOUT souhaite avoir une pensée pour les personnels de la Faculté des Sciences mais aussi des services centraux, pour qui l'année 2015 reste encore incertaine ...

Pour **M. BOUBY**, la remarque de **M. HALBOUT** est salutaire car actuellement des enquêtes sortent dans les médias indiquant que les fonctionnaires étaient des fainéants ! Il est important de dire que les personnels de l'université « se donnent à fond » !

M. HALBOUT ajoute que des personnels ne savent pas de quoi leur avenir sera fait : « assumer des réformes n'est pas facile mais si en plus on ne sait pas de quoi demain sera fait, ce sera encore plus difficile ! » Il est très délicat pour certains personnels des services centraux de ne pas savoir ce qu'ils deviendront dans trois semaines !

M. HALBOUT remercie les membres du Conseil pour leur participation.

La **5ème séance** - ANNÉE UNIVERSITAIRE 2014-2015 - du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier **est levée à 11h35**.

Le Président de séance



Gilles HALBOUT

Le Secrétaire de séance

Gilles GUEVELLOU

La Secrétaire adjointe de séance

Sandra GAUCERAND